

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Parlement-des-enfants>



Parlement des enfants

- ÉCOLES - Vie des écoles -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2011

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

Cette année, l'école du Centre Ville à Concarneau a été retenue pour participer au 17ème parlement des enfants,... c'est à dire, pour les élèves de cours moyen, rien de moins que de rédiger une proposition de loi.

Deux thèmes sont proposés pour la rédaction de la proposition de loi.

Agir en citoyen et s'engager au service de la collectivité

Ce thème doit être l'occasion de réfléchir à l'exercice de la citoyenneté en général, et notamment aux moyens d'encourager la participation et l'engagement des citoyens dans les différents domaines de la vie collective : la démocratie participative, le volontariat, le bénévolat etc...

De nombreux domaines pourront ainsi être explorés : la solidarité - notamment le lien entre les générations - l'éducation, la culture, le sport, les loisirs, la santé, la sécurité...

Sport et citoyenneté

Ce thème doit être l'occasion de réfléchir au rôle que joue le sport dans notre société (prévention des risques liés à la sédentarité, transmission de valeurs et apprentissage des règles de la vie collective, renforcement de la cohésion sociale...) ainsi qu'aux moyens de lutter contre les dérives dont il peut faire l'objet (dopage, phénomènes de violences...)



Après une longue réflexion et un important travail de rédaction, ils ont adressé ceci à l'Assemblée Nationale :

17ème PARLEMENT DES ENFANTS

Proposition de loi visant à développer la pratique sportive chez les jeunes.

PRESENTEE

par Ém., Lo., Am., Ma., La., Ni., An., An., Pr., Lo., Nu., Ro., Ag., Ro., Mo., Li., Ju., Hé., Vi., Cl., Ay., Dy., Je., les élèves de la classe de C.M. de l'école élémentaire du centre-ville à Concarneau (Académie de Rennes).

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Une réflexion sur l'importance du sport dans nos vies et la nécessité d'encourager sa pratique par tous, justifie la présente proposition de loi.

Deux aspects de la pratique d'une activité sportive ont une utilité majeure : l'éducation à la citoyenneté et l'éducation à la santé.

Chacun pour devenir un(e) citoyen(ne) doit apprendre à respecter les autres -qu'ils soient partenaires ou adversaires- et les règles du jeu. Le sport est, de toute évidence, le meilleur moyen d'y parvenir.

Nous vivons dans un monde où l'activité physique est réduite : la télévision, la console de jeux, l'ordinateur, nous attirent et absorbent beaucoup de notre temps. La conséquence en est une augmentation inquiétante du poids chez certains, dès l'enfance. Cela nuit à la santé.

Encourager la pratique d'un sport par tous, dès le jeune âge doit devenir une forme importante d'éducation à la santé. Encore faut-il que le coût financier d'un sport ne soit pas un obstacle essentiel à la pratique de celui-ci.

Or, il s'avère que pour nombre de familles, les dépenses nécessaires dépassent les capacités de leur budget.

.

Ces réflexions justifient la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Chaque enfant, dès l'âge de 6 ans et jusqu'à la fin de la 16ème année, se voit remettre chaque année au mois de septembre, de la part de l'Etat et par l'intermédiaire de ses parents, ou de toute personne légalement responsable, un « chèque sport » d'une valeur de 100 euros.

Article 2

Ce « chèque sport » doit être utilisé pour la pratique d'un sport encadré par une fédération française.

Article 3

Un décret précise les modalités d'utilisation et de contrôle de ce « chèque sport ».

Article 4

Le financement est assuré par un prélèvement sur les paris sportifs en ligne.



QUESTION AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Présidez-vous tous les débats qui ont lieu à l'Assemblée ?

QUESTION AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nous trouvons notre journée de classe trop longue.

Serait-il possible de mieux répartir nos horaires de classes sur la semaine ?

